Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat prend acte du rapport du CCF sur les MAPs

En juin dernier, une lettre anonyme émanant d'un ou de plusieurs surveillant(s) des Maisons d'arrêts et de préventive était distribuée notamment aux députés du Grand Conseil ainsi qu'au chef du Contrôle cantonal des finances (CCF). Le CCF a mené une enquête sur les points mentionnés dans cette lettre et le Conseil d'Etat a pris acte de ce rapport.

La lettre anonyme s'en prenait à la direction des MAPs en dénonçant plusieurs points relatifs à la gestion comptable et financière entre 1999 et 2001. Dans ses grandes lignes, le rapport du CCF révèle trois éléments principaux : une méconnaissance de certains règlements internes par le personnel, des lacunes dans quelques directives de l'Etat et le non-respect de certains règlements de l'Etat par la direction des MAPs.

Certains faits dénoncés dans la lettre (par exemple la facturation à l'Etat des frais de téléphones portables) ne vont pas à l'encontre de la pratique de l'administration ; ils révèlent plutôt un manque d'information du personnel sur ces règles internes.

L'utilisation personnelle d'un appartement de fonction a révélé des lacunes dans les règlements de l'Etat et dorénavant, cet appartement est géré par le service des gérances de l'Etat.

D'autres faits analysés par le CCF (autorisation de voyages, notes de frais) montrent que la direction des MPAs n'a pas toujours respecté les directives de l'Etat qui exigent une autorisation du chef de département ou du Conseil d'Etat et des notes de frais dûment justifiées.

Le chef du département de la sécurité et de l'environnement a pris connaissance de ce

rapport et en a informé personnellement le personnel des MAPs. Jean-Claude Mermoud, dont le département a accueilli ce service au printemps 2002, a exigé de la direction des MAPs qu'elle respecte dorénavant strictement les règlements internes de l'Etat et qu'elle gère son budget conformément au principe d'une utilisation économe et judicieuse des moyens octroyés. Il en a informé oralement et par écrit le directeur des MAPs. Il a également décidé de renforcer la structure Ressources humaines des MAPs et en attend une amélioration de l'ambiance générale de travail. L'ensemble de ces mesures feront l'objet d'un plan de mise en ?uvre.

Le chef du département juge positif le rapport du CCF en ce sens qu'il a mis à jour certains dysfonctionnements mais ilgarde toute sa confiance en la direction des MAPs et du service pénitentiaire afin de reprendre les choses en main dans les plus brefs délais.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 novembre 2002

Jean-Claude Mermoud, chef du département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00

ccf_maps